

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT SERVICES-CONSEILS

Dans le cadre de son programme d'accompagnement service-conseil, Tourisme Autochtone Québec souhaite répondre à vos besoins spécifiques en vous offrant une banque de 15 heures d'accompagnement avec un expert, jusqu'à concurrence de 2 500 \$. L'appui est offert en fonction de l'enjeu que vous souhaitez aborder, dans l'un des quatre volets suivants :

- Gestion des ressources humaines
- Gestion financière
- Services juridiques
- Services-conseils généralistes

Qui peut présenter un projet?

Toute entreprise touristique autochtone dont au moins 51 % des parts sont détenues ou contrôlées par des Autochtones et qui exercent leurs activités au Québec est admissible au programme, peu importe son stade de développement.

Quels sont les critères d'admissibilité d'un projet?

Vous devrez démontrer que votre projet nécessite de l'accompagnement d'un expert et que le résultat visé sera atteint grâce au soutien demandé.

Dépenses admissibles

Honoraires professionnels d'un expert qui œuvre dans les volets ciblés

Important : Toutes les actions de votre projet doivent être achevées avant le 31 mars 2026.

👉 **FAITES VOTRE DEMANDE dès maintenant, en remplissant [le formulaire de demande](#).**

Ce programme de soutien est rendu possible grâce à Tourisme Québec.

**CE PROGRAMME
EST OFFERT
JUSQU'À
ÉPUISEMENT DE
L'ENVELOPPE
ANNUELLE**